Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902373-20251208-492025-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le premier décembre deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Benoît CHELVEDER, Rachel SEHEDIC, Vincent LE VIOL, Yveline BODILIS, Josiane LE BIHAN, Elodie CORNEC, Stéphane GUEVEL.

Absents excusés ayant donné procuration :
Jean-François PERROT donne pouvoir à Lénaïc BLANDIN
Claire BURGAUD donne pouvoir à Serge MILET
Eléonore LE GUEN donne pouvoir à Elodie CORNEC
Johan TOUVRON donne pouvoir à Rachel SEHEDIC
Rodolphe GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane GUEVEL

Membres du Conseil : 15
Présents : 10
Ont pris part à la délibération : 15
Pour : 15 Contre : 0
Abstention : 0
Date de Convocation : 1er décembre 2025

Secrétaire de séance : Benoît CHELVEDER

DEL 49-2025 : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025

Vu les articles L611-1 à L1618-2 du code général des collectivités territoriales ;

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif, soit au plus tard le 31 mars 2026. Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2025	Anticipation sur crédits en 2026
Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles			
2031	Frais d'études	56 000 €	14 000 €
204	Subvention d'équipement	72 000€	18 000€

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902373-20251208-492025-DE

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			
2115	Terrains bâtis	118 000 €	29 500 €
2135	Installations générales	570 000 €	142 500 €
21561	Matériel roulant	15 000 €	3750 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	32 000 €	8000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil approuve l'autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE
29800 (Finistère)